

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales

CONTRE-RÉFORME DES RETRAITES

-380€/mois, pour les SACDD

La propagande gouvernementale et médiatique se veut rassurante. Ils agitent plusieurs critères, qui ne concerneraient que certains salariés (l'âge Pivot, la durée de cotisation et enfin, seulement pour les nouveaux entrants sur le marché du travail).

Les critères d'entrée dans ce nouveau régime par points ne sont certes pas anodins, mais ils servent à masquer l'essentiel :

- Imposer le régime unique par points, coûte que coûte. Ensuite modifier année par année les critères d'entrée dans ce régime et le généraliser.
- Baisser le montant de toutes les pensions, en supprimant les 42 régimes de retraite existants, dont le régime général et les régimes complémentaires.
- Détruire le Code des pensions civiles et militaires, ainsi que les régimes spéciaux, c'est-à-dire tout ce qui est rattaché à un statut et aux droits collectifs qui lui sont liés.

La retraite par points qui, de facto, remettra en cause le calcul sur les 6 derniers mois pour un calcul sur toute la durée d'activité (y compris les années de chômage ou autres accidents de la vie professionnelle). Elle aboutira à des pensions amputées de plusieurs centaines d'euros pour chaque retraité.

Qu'en est-il pour les SACDD ?

Comparons les calculs sur les 6 derniers mois et sur la durée d'activité.

Prenons comme hypothèse un déroulement de carrière optimisé, à savoir, les changements de grade au minimum statutaire.

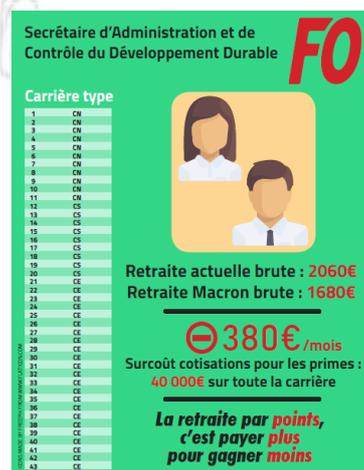
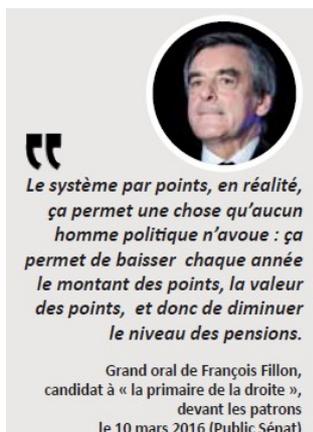
Enfin, calculons la rémunération globale en prenant également en compte le régime indemnitaire des SACDD (RIFSEEP).

Pour la défense du statut général des fonctionnaires par l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique,

Pour le maintien des prérogatives des CAP,

Pour mettre en échec le projet Macron/Delevoye.

La grève à compter du 5 décembre est nécessaire



**A partir du 5 décembre
Dire NON !**